



Ville de L'Île-Perrot
MRC de Vaudreuil-Soulanges
Province de Québec

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION 2015

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, TRÉSORIÈRE DE LA VILLE DE L'ÎLE-PERROT :

QUE, conformément à l'article 503 de la *Loi sur les cités et villes*, le rôle de perception des taxes générales et spéciales pour l'exercice financier 2015 a été complété et déposé à mon bureau, à l'hôtel de ville, sis au 110 boulevard Perrot, L'Île-Perrot, Québec.

QU'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti par la Loi.

QUE le présent avis peut être consulté sur le site internet de la Ville au www.ile-perrot.qc.ca.

DONNÉ À L'ÎLE-PERROT, ce quinzième jour (15^e) du mois de janvier de l'an deux mille quinze (2015).

Danielle Rioux, MA, CPA, CGA, OMA
Trésorière